



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite au dernier rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité concernant l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2008/425), je demande au Conseil d'envisager de renouveler le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui viendra à expiration le 31 août 2008. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 18 août 2008, le Premier Ministre libanais a demandé au Conseil de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période d'un an, sans modification.

Au 15 juillet 2008, la Force comptait en tout 12 284 soldats, dont 10 705 soldats de l'armée de terre déployés dans deux secteurs et 1 323 membres du Groupe d'intervention navale, auxquels venaient s'ajouter 194 officiers d'état-major au quartier général de la FINUL, 45 officiers d'état-major au poste de commandement de secteur et 17 éléments nationaux de soutien logistique. Des unités supplémentaires venant d'Indonésie et de Malaisie, ainsi que quelques autres unités spécialisées, seront prochainement déployées au sein de la Force. La composante civile a continué de se renforcer et compte maintenant 325 personnes recrutées au plan international et 627 personnes recrutées au plan national.

Je suis reconnaissant aux 27 pays qui ont fourni des contingents à la Force de leur engagement constant qui, conjugué au partenariat solide instauré avec les Forces armées libanaises dans le domaine du maintien de la paix, a permis d'appliquer avec succès plusieurs aspects fondamentaux de la résolution 1701 (2006). Cependant, alors que le mandat de la Force vient à expiration, il est clair que beaucoup reste à faire.

La Force continue de jouer un rôle primordial dans le maintien de la paix et de la stabilité au Sud-Liban, ainsi que dans le respect de la Ligne bleue. Conformément à son mandat, la Force continue de prendre toutes les mesures nécessaires, quand elle juge que ses capacités le lui permettent, pour que la zone se trouvant entre la Ligne bleue et le Litani ne soit pas utilisée pour des activités hostiles.

En outre, la FINUL et les Forces armées libanaises poursuivent leurs efforts afin qu'il ne se trouve dans cette zone ni personnel armé, ni biens, ni armes non autorisés. La collaboration avec les Forces armées libanaises est la pierre angulaire du mandat de la FINUL, comme le Conseil l'a souligné dans sa résolution 1701 (2006) et rappelé dans sa résolution 1773 (2007). Comme je l'ai noté dans de précédents rapports au Conseil de sécurité, les Forces armées libanaises sont mises à rude épreuve pour assumer dans l'ensemble du Liban leurs nombreuses



responsabilités en matière de sécurité. J'espère que la formation récente d'un nouveau gouvernement contribuera à améliorer les conditions générales de sécurité de sorte qu'à court terme, les forces libanaises qui ont été déployées dans d'autres parties du pays pour y assurer la sécurité puissent revenir au Sud-Liban. Je tiens à répéter ici qu'il reste essentiel que la communauté internationale aide les Forces armées libanaises à devenir une organisation militaire plus efficace, dotée des moyens nécessaires pour assumer ses nombreuses responsabilités, notamment le long de la Ligne bleue.

Je tiens aussi à exprimer mes vifs remerciements au commandant de la Force et Chef de mission, le général de division Graziano, et à l'ensemble du personnel militaire et civil de la FINUL, pour l'action qu'ils mènent au Sud-Liban au service de la paix.

Pour ce qui est des aspects financiers, l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 62/265 d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la FINUL au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, un crédit d'un montant brut de 650 760 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Force. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la mission au-delà du 31 août 2008, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

Au 31 mai 2008, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL s'élevaient à 141 millions de dollars. La totalité des montants dus aux pays ayant fourni des contingents s'élève actuellement à 13,9 millions de dollars. Pour les périodes prenant fin le 31 mai 2008 et le 31 mars 2008, respectivement, le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel leur appartenant a été effectué selon le système des versements trimestriels. J'engage tous les États Membres à verser rapidement et intégralement leurs contributions et à régler tous les arriérés dont ils sont redevables.

Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois prenant fin le 31 août 2009.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) **Ban** Ki-moon